

23-05

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : La Tour Blanche-Cercles (24)
Le Cluzeau

RCS PERIGUEUX 851 314 336

PROCES VERBAL DE L'AG EXTRAORDINAIRE DU 01 NOVEMBRE 2023

Les associés de la société 23-05, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune dont le siège social est à La Tour Blanche-Cercles Le Cluzeau, se sont réunis au siège social de la société sur la convocation qui leur a été faite par la présidence conformément aux dispositions statutaires.

SONT PRESENTS :

- Madame Claire BATTINI
titulaire de cent cinquante actions, ci50 parts
- Monsieur Vincent PENEDO
titulaire de cent cinquante parts, ci50 parts

TOTAL des parts présentes ou représentées

Cinq cents parts, ci100 parts

La séance est ouverte à 9h sous la présidence de Madame Claire BATTINI, président en exercice de la société.

Madame le président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée représentant plus des deux tiers du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- **Extension de l'objet social**

1^{ère} résolution

L'assemblée générale décide d'étendre son champ d'activité et d'ajouter l'activité suivante à l'objet social : L'Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, Location de logements meublés et toutes prestations de services annexes dont toutes prestations para-hôtelières, achat et vente de tous produits régionaux, toutes activités de loisirs et de détente.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2ème résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts :

ARTICLE 3 – OBJET SOCIAL

La société a pour objet :

- La réalisation de toutes prestations de conseils et d'assistance opérationnelle aux organisations privées et publiques en France et à l'étranger en matière de stratégie, gestion administrative et financière, management, recrutement et formation ;
- L'Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, Location de logements meublés et toutes prestations de services annexes dont toutes prestations para-hôtelières, achat et vente de tous produits régionaux, toutes activités de loisirs et de détente.
- L'acquisition, la création, l'exploitation de tous établissements pour l'exercice de tout ou partie des activités entrant dans l'objet social ;
- et généralement, toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières, mobilières, se rattachant directement ou indirectement auxdites activités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h30.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Fait à La Tour Blanche-Cercles en quatre exemplaires

Le 1^{er} novembre 2023

Claire BATTINI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB', written over a horizontal line.